

## Les CCF en enseignement général

### Textes réglementaires de référence :

- Arrêté du 29 juillet 1992 : le contrôle en cours de formation en CAP et BEP
- B.O. hors-série N°2 du 27 Mars 1997
- BOEN n° 8 du 25 février 2010, Unités générales du CAP et modalités d'évaluation de l'enseignement général - les programmes d'enseignement.

### Définition :

« Le CCF est une modalité d'évaluation certificative, c'est à dire une évaluation réalisée en vue de la délivrance d'un diplôme. Le CCF porte sur les compétences, les connaissances et les attitudes dites "terminales" qui sont définies dans l'arrêté de création de chaque diplôme professionnel et qui sont regroupées au sein d'unités.

L'évaluation par CCF est réalisée par sondage sur les lieux où se déroule la formation (établissement et milieu professionnel), par les formateurs eux-mêmes (enseignants et/ou tuteurs ou maîtres d'apprentissage), au moment où les candidats ont atteint le niveau requis ou ont bénéficié des apprentissages nécessaires et suffisants pour aborder une évaluation sommative et certificative.

Le CCF s'intègre naturellement dans le processus de la formation. Le formateur évalue, quand c'est possible et sans interrompre ce processus, ceux qui sont réputés avoir atteint les compétences et connaissances visées par la situation d'évaluation. »

Extrait du site eduscol

<http://www.eduscol.education.fr/pid23238-cid47717/definition-et-caracteristiques-du-ccf.html>

### Considérations générales :

L'organisation des CCF est placée sous la responsabilité du chef de centre, c'est-à-dire le chef d'établissement.

Les absences : Le chef d'établissement apprécie le motif de l'absence éventuelle d'un candidat. L'absence justifiée d'un élève lors d'une épreuve entraîne la proposition pour celui-ci d'une nouvelle situation d'examen ;

La convocation : elle n'est pas obligatoire, le carnet de liaison étant par exemple tout à fait adapté ;

Les documents d'examen : le chef d'établissement garantit la traçabilité des notes proposées par les enseignants. Des grilles d'évaluation sont disponibles sur **les sites disciplinaires** de l'académie de Poitiers. Ces grilles complétées, ainsi que les copies ou dossiers des élèves doivent être archivées dans l'établissement. Il est fortement recommandé de le faire après chaque situation. Au moment de la validation du diplôme, les notes sont saisies informatiquement dans chaque établissement sur les consignes du service académique des examens.

Les notes : l'enseignant formateur est nécessairement celui qui fait passer les épreuves. Les notes ne doivent pas être communiquées aux élèves. A la fin de la formation, la note finale, cumulant les différentes situations d'évaluation dans une discipline, sera transmise par voie informatique selon les instructions communiquées par le service académique des examens.

La conformité pédagogique : les inspecteurs veillent au bon déroulement du CCF en harmonisant les pratiques. Cette harmonisation, qui n'est pas une uniformisation, permet d'assurer l'équité entre tous les candidats.

C'est dans cet objectif qu'ont été analysés les sujets ou supports proposés par des enseignants de divers établissements. Le groupe académique, formé d'enseignants et des inspecteurs des disciplines de l'enseignement général, s'est attaché à faire des recommandations afin d'aider les professeurs dans l'élaboration des situations.

## Les épreuves du CCF en CAP

### français :

**Elles concernent les jeunes inscrits en CAP ou en baccalauréat professionnel dont le diplôme intermédiaire est le CAP**

Le sujet, pour chaque situation, est inédit. Un sujet extrait d'un manuel est à exclure mais on peut y trouver le texte support.

La production demandée à l'élève ne doit pas le pousser à dévoiler son intimité ou des informations trop personnelles

**Première situation d'évaluation** (40 mn x 3) :

La première situation peut être proposée dès la fin de la première année (2<sup>nde</sup> CAP ou Bac Pro)

#### **Le support :**

- Un seul texte support qui a pu être étudié au cours de la séquence
- Un texte de fiction accessible, c'est-à-dire dont l'homogénéité de sens permet une compréhension aisée

#### **La production écrite :**

- Une *production écrite en 3 étapes de 40 minutes chacune* sur une période maximale de 2 semaines. Chaque étape fait l'objet de consignes particulières qui permettent une amélioration progressive de la production.<sup>1</sup>
- La consigne prévoit une suite de texte, un changement de point de vue, ou un changement de forme

#### **La première étape : 5 points**

- La consigne initiale définit une tâche globale et complète. La nature du texte et ses enjeux n'évoluent pas au cours des étapes ultérieures. *Par exemple, le dialogue comme suite d'un texte narratif ne devient pas une scène de théâtre.*
- Les critères d'évaluation sont précisés aussi clairement que possible sans constituer pour autant un inventaire fastidieux.

---

<sup>1</sup> Pour les formations en apprentissage, lorsque l'alternance ne permet pas la succession des 3 étapes sur une même période dans le centre, on proposera les 2 premières étapes sur la même période en centre de formation ; la troisième étape pouvant être reportée à la période suivante.

- l'évaluation de cette première étape consiste à déterminer dans quelle mesure l'élève a compris la consigne et les compétences à mettre en œuvre.

### La deuxième étape : 10 points

L'élève modifie son texte pour l'améliorer : « *Réécrire consiste à améliorer en permanence son texte en l'enrichissant, en le modifiant, en le révisant et en l'adaptant le plus possible à la commande.* », extrait du bulletin officiel n°8 du 25 février 2010.

- Le professeur propose un nombre limité de consignes visant à **améliorer et enrichir** la production de l'élève. Il peut proposer un autre document qui va **aider** l'élève à proposer des modifications propres à répondre plus finement à la consigne initiale.
- Les consignes peuvent être personnalisées et/ou concerner un groupe. Dans ce dernier cas, un travail de groupe peut être envisagé avant la réécriture.
- L'orthographe lexicale ou grammaticale est signalée lorsqu'elle pénalise fortement le sens ou pour modifier une erreur récurrente.
- La réécriture ne nécessite pas forcément une recopie intégrale du texte. *Par exemple, dès le départ, un espace sur la page a pu être prévu pour les modifications. L'informatique peut aider dans ce sens.*
- Le professeur évalue la capacité de l'élève à améliorer son texte en s'appuyant sur les consignes données et/ou sur de nouveaux supports. *Ces supports peuvent être par exemple une image, une grille de lecture (il est à noter que la grille doit être courte et comporter des éléments maîtrisés par l'élève)*

### La troisième étape : 5 points

Cette étape permet une finalisation de la production. Ce n'est pas seulement un travail de mise au net :

- Il s'agit d'évaluer la cohérence de la mise en forme avec le texte produit. Le support et la forme s'adaptent au texte produit (lettre, affiche, mise en colonnes, illustration...)
- L'utilisation de l'informatique, qui n'est pas obligatoire, peut aider les élèves. Il est toutefois important, dans ce cas, que la manipulation du clavier et du logiciel de traitement de textes soit maîtrisée.
- La correction de l'orthographe trouve ici sa place.
- La longueur du texte doit être raisonnable, adaptée au type et au genre de texte demandé (par exemple, une description sera moins longue qu'un dialogue).

### La deuxième situation d'évaluation (1h 30 mn)

La deuxième situation est très proche, dans sa forme, de l'épreuve de contrôle ponctuel. Il est conseillé de la proposer au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre de la 2<sup>ème</sup> année de la formation (Terminale CAP ou 1<sup>ère</sup> Bac Pro)

- Le support – un seul - peut être un texte de fiction ou un document iconographique ou un texte fonctionnel (professionnel par exemple) adapté au niveau des élèves. Il faut éviter les textes supports trop longs et trop complexes ;
- le questionnement doit être progressif et accompagner les élèves dans la compréhension du texte. Un nombre raisonnable de questions est préconisé (5, par exemple) ;
- La consigne d'écriture précise la fourchette du nombre de lignes attendu : quinze à vingt lignes.
- Le barème valorise des compétences de lecture (compréhension et analyse) et d'écriture (organisation, clarté de l'expression)

### **REMARQUES SUR LES SUJETS ANALYSÉS PAR LE GROUPE ACADEMIQUE :**

Les recommandations précisées ci-dessus tiennent compte de l'analyse des sujets.

- Lors de la deuxième étape de la situation 1, il est prématuré de demander une amélioration de la présentation : cette phase est prévue dans la troisième étape
- Les grilles d'auto-évaluation détaillées sont sans doute plus adaptées en formation qu'en situation d'examen : leur lecture est longue et peut brider la créativité au lieu de la développer.
- La première situation s'appuie sur un texte de fiction : il ne peut donc s'agir d'un article de journal.
- La longueur des textes varie de 7 à 58 lignes : ces extrêmes sont à éviter (à noter qu'un poème, même court, peut parfois être très obscur)
- Il est préférable d'annoncer d'emblée une longueur approximative attendue plutôt que demander un « texte plus long » pour améliorer la production
- Il faut prendre garde de ne pas demander aux élèves de s'exprimer sur des situations personnelles trop douloureuses ou trop intimes.

## CAP CCF

### ORAL D'HISTOIRE OU DE GEOGRAPHIE

#### Le dossier :

Un dossier est constitué individuellement ou par groupe

Un dossier recevable par l'enseignant :

- se réfère explicitement à l'un des 7 thèmes et/ou des 14 sujets d'étude du programme (B.O. hors-série n° 5 du 29 août 2002) pour des élèves entrés en formation en 2009 et dont la session d'examen est en 2011.
- se réfère explicitement à l'un des 8 sujets d'étude et/ou des 25 situations (B O n°8 du 25 février 2010) pour des élèves entrés en formation en 2010 et dont la session d'examen est en 2012.
- comporte un titre et répond à une problématique exprimée sous la forme d'une question conforme à l'esprit et aux attentes du programme,
- comprend 3 ou 4 documents de nature variée (textes, cartes, images, statistiques...), dont les sources sont indiquées (site internet, nom du manuel scolaire...)
- propose une courte analyse écrite des documents sur laquelle le candidat s'appuiera au moment du passage de l'épreuve,
- rappelle dans la conclusion la problématique et y répond
- ne dépasse pas trois pages (hors page de garde)

#### L'épreuve orale :

Le candidat présente son dossier pendant 5 minutes, suivent 10 minutes d'entretien au maximum.

L'évaluation est globale. Elle mesure la capacité du candidat à présenter la question, à justifier le choix des documents et à répondre à la question posée en s'appuyant sur les documents et sur des connaissances. Le dossier lui-même n'est pas pris en compte dans l'évaluation certificative.

A l'issue de l'entretien, la note n'est pas communiquée au candidat.

#### Modalités d'organisation

L'oral de CCF doit se dérouler dans le cadre de la formation. C'est le formateur de la discipline qui évalue, il peut être assisté par un membre de l'équipe pédagogique.

Différentes organisations sont possibles avec l'accord du chef d'établissement qui est chef de centre d'examen.

L'évaluation se déroule pendant les séances normalement inscrites à l'emploi du temps. Les élèves ou apprentis peuvent travailler en autonomie, au CDI ou dans une salle de classe, pendant que leur camarade passe l'épreuve. Il est déconseillé de faire assister les élèves ou les apprentis à la passation d'un de leurs camarades, pour éviter de déstabiliser le candidat.

En cas de gros effectifs, notamment lors de regroupements de sections, et pour faciliter la mise en œuvre, d'autres organisations peuvent être envisagées :

L'évaluation peut se dérouler en dehors des séances de cours pour laisser un temps nécessaire et indispensable à la réalisation du programme.

Les oraux peuvent être organisés au moment où une partie des élèves ou apprentis sont en PFMP lors de stage en différé.

Un candidat peut être « sorti » d'un cours pour passer l'épreuve après concertation avec l'équipe pédagogique.